

CHRISTOPH THIERRY

N° 18 Grand Ballerstein  
57850 Dabo

REÇU LE

16 FEV. 2022

MAIRIE 57850 DABO

Dabo le 02 02 2022

Monsieur le Maire de Dabo

**Déclaration de tir de nuit du sanglier :**

Par la présente, je déclare que moi et mes partenaires de chasse pratiquerons le « Tir de nuit du sanglier », sur l'ensemble du lot de chasse communal de Dabo lot N° 2 et du lot domanial : DABO N°1

- Du 02 02 2022 au 01 02 2023  
Selon, Arrêté N°2021-DDT- SERAF- UC N°06 du 01 02 2021.
- Déclaration en mairie, Office national des forêts, Office national de la chasse et de la faune sauvage.

Je vous prie de bien vouloir prendre note de cette déclaration et d'informer le public par tous moyens à votre convenance.

Veillez agréer mes sincères salutations.

Le locataire  
Christoph Thierry.

